

POUR UNE GESTION ÉTHIQUE DES OGM

Novembre 2003

Document complémentaire:

LE CHRISTIANISME ET LES OGM

André Beauchamp

Novembre 2002



Le christianisme et les OGM

par
André Beauchamp

**Pour la Commission de l'éthique de la science
et de la technologie**

Dans le cadre de la préparation de son avis

Pour une gestion éthique des OGM

novembre 2002

AVANT-PROPOS

La présente étude s'inscrit dans le cadre des travaux réalisés pour la préparation de l'avis de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie : *Pour une gestion éthique des OGM* (2003).

Afin d'enrichir sa réflexion, la Commission a commandé à des partenaires du milieu universitaire (professeurs ou étudiants des cycles supérieurs) des études sur différents thèmes de la problématique des OGM : la transgénèse, le financement de la recherche, les représentations spirituelles et culturelles, les médias et l'alimentation.

Les études suivantes font donc partie des documents complémentaires à l'avis de la Commission qui sont déposés sur le site Internet de la Commission en guise de complément d'information (<http://www.ethique.gouv.qc.ca>) :

- **Isabelle Boucher** : « Les modifications génétiques chez les microorganismes »
- **Éric Dion** : « OGM végétaux »
- **Jean-François Sénéchal** : « Vue d'ensemble des techniques usuelles en transgénèse animale » et « Est-il possible de faire... sans la transgénèse? »
- **Guillaume Lavallée** : « Financement de la recherche dans le secteur des biotechnologies : le cas des OGM »
- **Jose Lopez Arellano** : « Les représentations véhiculées dans la culture amérindienne du Québec en ce qui a trait à l'alimentation, aux organismes génétiquement modifiés (OGM) et aux transformations que l'humain peut apporter à la nature »
- **André Beauchamp**¹ : « Le christianisme et les OGM »
- **Mikhaël Elbaz**, en collaboration avec **Ruth Murbach** : « Cuisine de Dieu – aliments profanes. Prohibitions alimentaires du judaïsme, organismes génétiquement modifiés et enjeux éthiques »
- **Charles-Anica Endo** : « Le bouddhisme et les OGM »
- **Ali Maarabouni** : « L'islam et les OGM »
- **Richard Lair et Alain Létourneau** : « Rapport de recherche sur la couverture médiatique au Québec en matière d'alimentation et d'OGM »

La CEST tient à souligner que le contenu de ces différentes études n'engage pas sa responsabilité comme organisme consultatif. Il lui apparaît cependant important de rendre ces documents publics afin d'en faire bénéficier les lecteurs qui souhaiteront explorer davantage quelques-uns des thèmes abordés dans l'avis de la Commission.

La Commission remercie les auteurs de ces études pour leur contribution à ses travaux.

1. À titre de théologien, le président de la Commission a gracieusement fourni ce texte sur le christianisme.

TABLE DES MATIERES

LE CHRISTIANISME ET LES OGM.....	1
LE CATHOLICISME ET LES OGM.....	1
1. Y a-t-il des interdits de nourriture dans le christianisme ?	1
2. Les pratiques ascétiques du jeûne et de l'abstinence.....	3
3. La symbolique du repas et du corps du Christ.....	3
4. Y a-t-il des interdits à l'égard de la transformation génétique ?	5
5. Y a-t-il des limites imposées par la « loi naturelle » ?.....	6
Bibliographie additionnelle.....	9

LE CHRISTIANISME ET LES OGM

Il y a dans le christianisme trois courants principaux : le catholicisme représenté par l'Église catholique romaine, l'orthodoxie représentée par l'Église dite orthodoxe et les Églises issues de la réforme (anglicanisme et protestantisme, dont principalement le calvinisme et le luthérianisme). En ce qui touche la question des interdits alimentaires la position est commune à l'ensemble du christianisme. En ce qui touche les représentations reliées à la nature et à la légitimité de l'intervention humaine, il y a des différences importantes. En ce dernier cas, le présent texte portera principalement sur le catholicisme. Une approche proprement œcuménique eût exigé de trop longs développements, notamment sur les rapports entre la nature et la grâce.

LE CATHOLICISME ET LES OGM

La question des OGM dans l'alimentation peut être abordée en cinq sous-questions :

- 1) Y a-t-il des interdits de nourriture dans le christianisme ?
- 2) Les pratiques ascétiques du jeûne et le l'abstinence.
- 3) La symbolique du repas et du corps du Christ.
- 4) Y a-t-il des interdits à l'égard de la transformation génétique ?
- 5) Y a-t-il des limites imposées par la « loi naturelle » ?

1. Y a-t-il des interdits de nourriture dans le christianisme ?

Pour l'ensemble du christianisme, la réponse à la question des interdits de nourriture est claire et nette : non. Il n'y a aucun interdit de nourriture.

Quand la foi chrétienne émerge, les premiers croyants, qui sont juifs ne se perçoivent pas comme pratiquant une nouvelle religion. Ils se réfèrent à l'Écriture juive qui a, pour eux, une valeur normative. Mais la nouveauté de la foi en Jésus et l'émergence d'une écriture chrétienne vont amener la communauté à distinguer l'Écriture juive désignée par le nom d'Ancien Testament (ou le Vieux Testament) et le Nouveau Testament.

Les premiers croyants d'origine juive se soumettent à la loi mosaïque et en respectent les interdits de nourriture tels que définis par les livres du Lévitique (11) et du Deutéronome (14, 3-21). La question de la soumission à la Loi de Moïse est soulevée lorsque de nouveaux croyants arrivent du monde païen. Ces gens-là sont-ils soumis aux exigences de la Loi de Moïse, en particulier la circoncision pour les mâles, les interdits de nourriture pour l'ensemble des fidèles ? Ont-ils accès directement à la foi chrétienne, ou leur faut-il passer par la loi mosaïque ?

En ce qui concerne, les interdits de nourriture, les Actes des Apôtres racontent une vision de l'apôtre Pierre.

« On lui préparait un repas quand une extase le surprit. Il contemple le ciel ouvert : il en descendait un objet indéfinissable, une sorte de toile immense, qui, par quatre points, venait se poser sur la terre. Et, à l'intérieur, il y avait tous les animaux quadrupèdes et ceux qui rampent sur la terre, et ceux qui volent dans le ciel. Une voix s'adressa à lui : « Allez, Pierre ! Tue et mange » - « Jamais, Seigneur, répondit Pierre. Car de ma vie je n'ai rien mangé d'immonde ni d'impur. » Et, de nouveau une voix s'adressa à lui, pour la seconde fois : « Ce que Dieu a rendu pur, toi, ne va pas le déclarer immonde ! » Cela recommença trois fois et l'objet fut aussitôt enlevé dans le ciel. »

Actes des Apôtres 10, 10-16

Le texte et le contexte du récit sont assez évidents : les interdits de la tradition juive ne s'appliquent pas à ceux qui suivent la voie de Jésus.

La controverse pour les interdits va renaître sous un autre angle quand des communautés chrétiennes vont émerger dans les villes païennes. C'est ainsi qu'à Corinthe des animaux sont sacrifiés dans les temples païens aux dieux des autres religions. Leur chair étant souvent distribuée dans le peuple, les chrétiens peuvent-ils en manger ? La réponse de l'apôtre Paul est sur ce point très claire : « Il n'y a pour nous qu'un seul Dieu, le Père, de qui tout vient et vers qui nous allons, et un seul Seigneur, Jésus Christ, par qui tout existe et par qui nous sommes » (1^{ère} lettre aux Corinthiens, 8,6). La pensée constante de Paul à cet égard est celle de la liberté et de l'affranchissement à l'égard de la Loi. Il demandera simplement de faire attention à la sensibilité de certaines personnes.

« Accueillez celui qui est faible dans la foi sans critiquer ses scrupules. La foi de l'un lui permet de manger de tout, tandis que l'autre, par faiblesse, ne mange que des légumes. Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange pas et que celui qui ne mange pas ne juge pas celui qui mange, car Dieu l'a accueilli. »

Lettre aux Romains 14, 1-3

Paul est constamment partisan de la liberté spirituelle. La même question se posera à propos de la circoncision et sera résolue dans le même sens.

En abolissant les interdits de nourriture et la soumission à la Loi de Moïse, dont en particulier la circoncision, Paul a désenclavé la foi chrétienne de la culture juive et a favorisé son ouverture aux autres cultures.

Cette attitude très ferme de la communauté chrétienne naissante s'appuie d'ailleurs sur une parole de Jésus inscrite dans un contexte légèrement différent (celui de la pureté rituelle) mais dont la portée est beaucoup plus large.

« Écoutez-moi tous et comprenez. Il n'y a rien d'extérieur à l'homme qui puisse le rendre impur en pénétrant en lui, mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui rend l'homme impur. »

« “Lorsqu'il fut entré dans la maison, loin de la foule, ses disciples l'interrogèrent sur cette parole énigmatique”. Il leur dit : “Vous aussi, êtes-vous donc sans intelligence ? Ne

savez-vous pas que rien de ce qui pénètre de l'extérieur dans l'homme ne peut le rendre impur, puisque cela ne pénètre pas dans son cœur, mais dans son ventre, puis s'en va dans la fosse ? ” Il déclarait ainsi que tous les aliments sont purs. Il disait : “ Ce qui sort de l'homme c'est cela qui rend l'homme impur. En effet c'est de l'intérieur, c'est du cœur des hommes que sortent les intentions mauvaises, inconduite, vols, meurtres, adultères, cupidité, perversités, ruse, débauche, envie, injures, vanité, déraison. Tout ce mal sort de l'intérieur et rend l'homme impur.” »

Marc 7, 14-23.

Voir aussi le texte parallèle de Matthieu 15, 1-9

Sur ce point, la position est donc très claire : il n'y a pas d'aliment impur dans le christianisme, ni donc d'interdit sacré.

2. Les pratiques ascétiques du jeûne et de l'abstinence

Cette affirmation très claire de l'accès à toute forme de nourriture pourra étonner un lecteur catholique de vieille souche qui aura connu les pratiques ancestrales du jeûne et de l'abstinence. Abstinence de viande tous les vendredis de l'année, jeûne au temps du Carême et aux quatre-temps.

Tout au long de l'histoire du christianisme, les pratiques ascétiques ont été nombreuses, variées et constamment rappelées, souvent obligatoires pour les religieux, recommandées et même parfois imposées aux laïcs. Il importe de comprendre qu'elle ne reposent pas sur un interdit de type sacré, mais sont justifiées par trois considérations :

- _ une considération de charité : en se privant de nourriture, le fidèle plus aisé est invité à partager avec les pauvres et à comprendre leur situation (encore aujourd'hui : repas de la faim, carême de partage, etc.) ;
- _ une considération liée à la prière : le jeûne libère le corps de ses servitudes et favorise la prière ;
- _ une considération proprement ascétique : il s'agit d'apprendre à maîtriser son corps et d'accéder à la liberté du cœur.

3. La symbolique du repas et du corps du Christ

Dans la symbolique chrétienne, la figure du repas est tout à fait centrale. Le repas, sous forme de festin, est l'accomplissement des promesses de Dieu et du bonheur accompli.

« Le Seigneur, le tout-puissant, va donner sur cette montagne
un festin pour tous les peuples,
un festin de viandes grasses et de vins vieux,
de viandes grasses succulentes et de vins vieux décantés. »

Isaïe 25, 6

« Ô vous tous qui êtes assoiffés,
 Venez vers les eaux,
 Même celui qui n'a pas d'argent, venez !
 Demandez du grain, et mangez ; venez et buvez !
 sans argent et sans paiement
 du vin et du lait. [...]
 Je conclurai pour vous une alliance perpétuelle. »

Isaïe 55, 1-2.3

C'est sous la forme du repas que Dieu promet son alliance, un repas copieux où abondent viandes et vin et auquel le pauvre a accès. Le repas est le reflet de la sollicitude de Dieu. Annoncé par le don de la manne, il est célébré dans le repas pascal, en attendant le repas eschatologique de l'accomplissement du royaume de Dieu. C'est dans cette tradition que Jésus, à la veille de sa mort, partage le repas pascal et institue l'eucharistie.

« Pendant le repas, il prit du pain et après avoir prononcé la bénédiction, il le rompit, le leur donna et dit : “ Prenez, ceci est mon corps ”. Puis il prit une coupe et, après avoir rendu grâce, il la leur donna et ils en burent tous. Et il leur dit : “ Ceci est mon sang, le sang de l'Alliance, versé pour la multitude. En vérité, je vous le déclare, jamais plus je ne boirai du fruit de la vigne jusqu'au jour où je le boirai, nouveau dans le Royaume de Dieu.”»

Marc 14, 22-25 ;

voir les textes parallèles de Matthieu 26, 26-29,

Luc 22, 15-20, première lettre aux Corinthiens 11, 23-26

Le repas sacré par excellence est le repas eucharistique où Jésus Christ s'offre en nourriture sous la forme du pain et du vin. Pour le fidèle, communier au corps du Christ dans le repas eucharistique, c'est être associé à la mort et à la résurrection du Christ, c'est devenir son corps (son Église) et se rendre responsable de son corps particulièrement dans la personne du pauvre. Car le Christ s'identifie à la personne en détresse : « Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez recueilli ; nu et vous m'avez vêtu ; malade et vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venus à moi » (Matthieu 25, 35-36).

Ainsi, en régime chrétien, la symbolique du repas ne s'articule pas sur la prescription ou l'interdiction de mets ou de catégorie de nourriture, mais sur le festin partagé dont le corps du Christ est le centre. La symbolique du corps du Christ se développe pour sa part en trois volets : devenir le corps du Christ ressuscité et participer à sa vie ; participer entièrement à la communauté chrétienne ; prendre souci du corps des pauvres.²

2. Despland, Michel 1987. *Christianisme, dossier corps*, Paris, Cerf.

4. Y a-t-il des interdits à l'égard de la transformation génétique ?

Dans la vision chrétienne, l'être humain peut-il modifier et transformer la nature, ou doit-il au contraire se soumettre et obéir à la nature ?

Une première approche globale suggère une réponse affirmative à la transformation de la nature. Ainsi, le récit de création sur lequel s'ouvre le livre de la Genèse témoigne d'une forte sécularisation.³ Dieu, et Dieu seul crée le monde. La nature est ainsi radicalement désacralisée. Au sein de la nature, l'être humain émerge comme image et ressemblance de Dieu : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance et qu'il soumette les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux de la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur la terre [...]. Remplissez la terre et dominez-la » (Genèse 1, 26-28).

L'interprétation de ce texte a soulevé d'énormes controverses depuis une trentaine d'années. Certains, comme Lynn White, y ont vu la source de la crise écologique et le fondement d'un anthropocentrisme outré. Il faut situer ce texte dans son contexte. L'anthropologie du récit de la Genèse n'est pas un anthropocentrisme radical. Le récit désacralise la nature extérieure et inscrit l'être humain dans le monde divin (à l'image et à la ressemblance de Dieu). D'où s'ensuit une responsabilité d'intendance à l'égard du milieu écologique (« le Seigneur Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Éden pour cultiver le sol et le garder », Genèse 2, 15). L'anthropologie biblique n'est pas centrée sur l'homme mais sur Dieu : c'est une anthropologie théocentrée.⁴ Cela est repris par le christianisme. « Tout est à vous : Paul, Appollos ou Céphas, le monde, la vie ou la mort, le présent ou l'avenir, tout est à vous, mais vous vous êtes à Christ et Christ est à Dieu » (1^{ère} lettre aux Corinthiens 3, 21-22). La liberté accordée au chrétien semble a priori sans limites, mais elle s'inscrit dans une finalité, celle de l'amour et de la justice.

Évidemment la Bible ne dit rien d'explicite sur les modifications génétiques. Mais un épisode très amusant entre Jacob et Laban, son beau-père, nous permet d'observer que Jacob intervient dans la fécondité de son troupeau, en sorte que les chèvres de Jacob sont fécondes grâce à certaines baguettes qui jouent un rôle de talisman. Les chèvres de Laban restent chétives et infécondes (Genèse 30, 25-42). Ce récit, sans doute légendaire, témoigne d'une pratique de sélection animale reconnue. Il n'y a pas, dans l'histoire biblique, de grands progrès techniques, ni d'innovations remarquables. La production artistique semble assez rudimentaire. Mais il y a une belle reconnaissance de la vie humaine et de l'utilité des métiers. On peut, je pense, sans trahir la tradition dire que toute l'invention humaine est bonne. La nature n'est pas sacrée. Le sacré est dans l'être humain et c'est ce dernier qui confère à la création une possible sacralité. Tant qu'on reste dans la transformation de la nature extérieure à l'être humain, il n'y a pas d'interdit. L'interdit porterait sur une intervention qui transformerait l'être humain lui-même.

3. Voir : Beauchamp, Paul, *Création et séparation. Étude exégétique du chapitre premier de la Genèse*, Paris, Aubier Montaigne, Cerf, Delachaux et Niestlé, Desclée de Brouwer, 1969.

4. Voir sur ce point André Beauchamp, *Crise de l'environnement et représentation de la place de l'être humain dans le cosmos*, Conférence des Évêques du Canada, 1995.

L'originalité de la tradition biblique est d'affirmer la transcendance de Dieu et sa non-confusion avec le monde. Elle lutte farouchement contre le paganisme : du latin *paganus*, paysan. Les nations avoisinant Israël croient en des divinités multiples (astres, monstres marins, animaux sacrés, etc.) et se font des représentations matérielles de Dieu que la Bible appelle idoles. L'apologétique biblique dénonce ces croyances et affirme la transcendance de Dieu. La nature est une créature. Et c'est l'être humain, image et ressemblance de Dieu, qui fait le pont entre Dieu et la nature. Cela dit, il reste quelques reliquats d'animisme dans la Bible, particulièrement dans les psaumes, dont le psaume 148. Le célèbre cantique des enfants dans la fournaise (Daniel 3, 52-90), considéré comme deutérocanonique (c'est-à-dire rejeté du canon juif et de la tradition protestante, mais admis dans la Septante et la tradition catholique) est un exemple illustre de cette dimension. « Vous toutes, oeuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur. » On en trouve un écho dans le Nouveau Testament, dans une lettre de Paul où la création est perçue comme un sujet susceptible de sentiments : « La création attend avec impatience la révélation des fils de Dieu » (Lettre aux Romains 8, 19).

Bref, la création n'est pas sacrée. Elle est créée par Dieu et Dieu ne se confond pas avec elle. Seul l'être humain est sacré, en tant qu'image de Dieu. L'être humain peut donc transformer la nature, non pas d'une manière despotique mais à la manière de Dieu. Cela n'empêche pas la nature d'être une évocation de la gloire divine, ni l'être humain d'y trouver une source d'enseignements divers. « Observez les lys des champs, comme ils croissent ; ils ne peinent ni ne filent, et je vous le dis, Salomon lui-même dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux ! » (Matthieu 6, 28-29).

Dans la tradition chrétienne, la capacité de dominer et de transformer la nature est constamment célébrée. Par ailleurs, dans le contexte de la crise écologique actuelle, une immense littérature se déploie pour réinscrire l'être humain au sein du milieu écologique.⁵

On comprendra que, pour la Bible chrétienne, ancien et nouveau testament, la question écologique ne se pose pas, ni celle des modifications génétiques. La place suréminente de l'être humain dans la nature, sans réduire cette dernière à une pure instrumentalisation, ne s'oppose pas *a priori* à une transformation de la nature. On peut évidemment discuter longtemps pour déterminer si les modifications génétiques directement opérées par l'être humain constituent, par rapport aux transformations antérieures, une différence de degré, ou une différence de nature.

5. Y a-t-il des limites imposées par la « loi naturelle » ?

Le concept de « loi naturelle » est propre à la tradition catholique. Il est rejeté par la tradition protestante qui conçoit autrement les rapports entre ce qu'on appelle l'ordre de la grâce et l'ordre de la nature.

L'ordre de la nature est celui de la réalité cosmique et humaine créée par Dieu. On pourrait dire, à peu de choses près, l'ontologie. Or cet ordre naturel a été perturbé par le péché de telle sorte qu'une partie de l'ordre naturel est dérégulée (*natura corrupta*). Mais Dieu, par grâce, accorde le salut (*gratia*). En simplifiant beaucoup, on peut dire que, dans la pensée catholique, la restauration que procure la grâce permet de faire un pont avec la nature créée par Dieu et, par conséquent, de retrouver les fondements

5. Voir, entre autres, Drewermann, Eugen, *Le progrès meurtrier*, Paris, Stock, 1993 et Moltmann, Jürgen *Dieu dans la création. Traité écologique de la création*, Paris Cerf, 1988.

anthropologiques et ontologiques de la morale. Plus tragique, le protestantisme estime que la nature reste corrompue et que l'être humain ne peut donc décoder ni interpréter correctement l'ordre de la nature.

Dans la tradition catholique longuement élaborée par saint Augustin [Augustin est l'objet de lectures contradictoires, plus ou moins pessimistes], par saint Thomas, puis par la tradition scolastique et les papes modernes, la représentation de la loi naturelle identifie un quadruple niveau :

- _ la loi éternelle, qui est celle de Dieu créant le monde et lui conférant un ordre et une finalité. Cette loi est en fait inaccessible ;
- _ la loi divine révélée, telle qu'on la trouve dans l'Écriture sainte ;
- _ la loi naturelle, qui est le reflet de la loi éternelle dans la créature ;
- _ la loi humaine positive qui règle le bon ordre de la société en fonction des traditions, de la culture locale et des différents rapports sociaux existant dans la société. Cela correspond à ce qu'on appelle le droit.

Dans la vie courante, le fidèle se soumettra à la loi civile, mais surtout à la loi positive divine. Mais comme il reste en tout cela une large part d'indétermination, il cherchera à discerner également les exigences de la loi naturelle, reflet de la sagesse divine. Cette loi naturelle n'a pas de contenu prédéterminé. Elle est implicite dans l'ordre des choses. Mais cet ordre des choses est muet et demande d'être constamment interprété par la raison humaine.

C'est donc par la médiation de la raison, de la réflexion morale, par la recherche philosophique et théologique, par les interventions des différents acteurs [le peuple chrétien dans sa pratique courante, les théologiens, les évêques, le pape, les conciles] que le contenu de la « loi naturelle » est précisé.

Comme cette règle n'est pas claire et nette, elle fait l'objet d'innombrables controverses, les uns insistant sur le jugement et la primauté de la conscience, les autres insistant sur l'objectivité du mode extérieur et sur l'enseignement de l'autorité, surtout celle des papes. Parmi tant d'autres textes possibles, je donne deux citations :

« Au fond de sa conscience, l'être humain découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée à lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir [...]. C'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir et c'est elle qui le jugera. »

Concile Vatican II, L'Église dans le monde de ce temps, no. 16

« La loi naturelle énonce les préceptes premiers et essentiels qui régissent la vie morale [...]. Cette loi est dite naturelle non pas en référence à la nature des êtres irrationnels, mais parce que la raison qui l'édicte appartient en propre à la nature humaine. »

Catéchisme de l'Église catholique (CECC, 1992), no. 1955

La référence à la loi naturelle renvoie donc à la raison humaine, laquelle lit et interprète les exigences du bien dans une situation donnée. C'est une tâche de nature philosophique et épistémologique, qui correspond finalement d'assez près aux démarches du débat éthique.

Dans la pensée morale catholique du dernier siècle (en gros depuis 1891, date de l'encyclique *Rerum Novarum*), la référence à la loi naturelle a servi de fondement à la « pensée sociale de l'Église » [sur la condition ouvrière, la rétribution salariale, la paix, l'ordre international, le développement, la question sociale, la question écologique, etc.] mais aussi à de nombreuses interventions dans le domaine sexuel et la bioéthique. Il serait fastidieux d'analyser dans le détail les nuances et les arguments des différentes positions, mais on peut dire que, dans l'éthique proprement sexuelle, l'argumentation repose principalement sur le principe de l'intersubjectivité de la rencontre sexuelle et sur les contraintes d'un ordre biologique établi. Comme on dit en anglais, il y a un « *is* » qui tend à devenir un « *ought* ». Beaucoup se souviennent de l'encyclique *Humanae Vitae* du 25 juillet 1968, où le pape Paul VI estimait que les méthodes dites non naturelles de régulation des naissances n'étaient pas acceptables. Les critiques signalent ici une confusion entre la raison humaine qui est le critère de la « loi naturelle » et la simple observation d'un ordre biologique identifié comme la nature. Divers interdits de la pensée officielle catholique sur la contraception, sur l'homosexualité, sur la procréation assistée, sur le statut de l'embryon etc. sont bien connus du public, mais il y a sur ces questions des débats très vifs au sein même de l'Église catholique.

À ma connaissance, la question des OGM n'a pas fait l'objet de déclarations officielles. Tant que les interventions biologiques auront lieu sur les plantes et les animaux à l'exclusion de l'être humain, je ne pense pas qu'il y aura de refus global. Il y aura probablement une réflexion éthique axée sur la prudence, la précaution, la justice et l'équité, les droits de la personne, la défense du pauvre, le consentement éclairé, etc. Il y a ici un simple renvoi à l'éthique courante.

Dans le christianisme, la valeur de référence est la personne humaine. C'est pourquoi les interventions sur sa naissance, son identité et sur sa mort (suicide, euthanasie) font partie d'une dimension sacrée ou quasi sacrée. C'est sur ce point que le débat sur la « loi naturelle » risque d'être encore très long.

Le malaise exprimé par Jean-Claude Guillebaud⁶ montre bien l'impasse que poserait l'abandon d'une telle référence. Pour le reste, tout est du domaine de la discussion et de la raison.⁷

Mais on comprendra qu'il s'agit ici de l'opinion d'un modeste théologien.

6. Voir *Le principe d'humanité*, Paris, Seuil, 2001.

7. Il importe de signaler qu'au delà du concept de « loi naturelle », la question de la nature reste une question toujours ouverte. Ainsi une large part du débat autour de la crise écologique gravite autour de la représentation de la place de l'être humain dans le milieu écologique : le rapport nature-culture et le danger d'une « déshumanisation » ou d'une « dénaturalisation » de l'être humain coupé du milieu écologique. L'approche dite holistique oscille entre une prise en compte des impératifs du milieu écologique perçus comme des conditions contraignantes de possibilité et une véritable soumission de l'être humain à l'ordre du monde, un ordre plus ou moins sacralisé. La question reste toutefois toujours ouverte de savoir : qu'est ce que dit vraiment la Nature ? Et qui peut parler légitimement pour la Nature ? Le biologiste, le sociologue, l'économiste, l'écologiste, l'éthicien ? Le courant, surtout anglophone, de la « *deep ecology* » penche fortement du côté de l'ordre naturel qui s'impose à l'être humain du dehors. L'approche française a tendance à inscrire l'exigence écologiste dans un contexte de patrimoine et suggère donc un détour par le moyen d'une anthropologie : la nature est ce que l'on a reçu et ce qu'on léguera, tant au plan strictement naturel qu'à celui des savoirs, des sciences, des techniques, des sagesse. Le débat sur la nature reste donc ouvert d'autant plus qu'une conception déterministe du gène relancera la question du naturel à l'état pur.

BIBLIOGRAPHIE ADDITIONNELLE

DELAHAYE, Philippe, *Permanence du droit naturel*, Louvain, Lille, Montréal, 1960.

DESPLAND, Michel, *Christianisme, dossier corps*, Paris, Cerf, 1987.

EHRARD, Jean, *L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 (1963).

FINNIS, John, « Loi naturelle » in Canto-Sperber, Monique *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996, p. 921-927.

LECLERCQ, Jacques, *Leçons de droit naturel*, Namur, Wesmaël – Charlier, 1946-48.

LENOBLE, Robert, *Histoire de l'idée de nature*, Paris, Albin Michel, 1969.

MÉTRAL, Marie-Odile, « Naturel (Droit) » *Encyclopædia Universalis*, tome 12, 969c – 972c.